

**Tout dossier incomplet ou non retourné
pour le 31 juillet 2024 ne pourra être traité**



FICHE de RENSEIGNEMENTS

SAISON 2024/2025
(À retourner au plus tard le 31 juillet 2024)

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Nombre d'adhérents (saison 23/24) :

Numéro de SIRET (Obligatoire) :

COMPOSITION du BUREAU (Obligatoire)

PRESIDENT			
NOM :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone :			
Mail :			


SECRETAIRE			
NOM :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone :			
Mail :			

TRESORIER			
NOM :		Prénom :	
Adresse :			
Téléphone :			
Mail :			

Tout dossier incomplet ou non retourné pour le 31 juillet 2024 ne pourra être traité

CRENEAUX HORAIRES

Pour les associations utilisant des salles de façon périodique, merci d'indiquer vos créneaux horaires et les lieux souhaités.

 Merci d'indiquer l'heure du début et de fin du cours.

	Lieu	Horaires
LUNDI		
MARDI		
MERCREDI		
JEUDI		
VENDREDI		
SAMEDI		
DIMANCHE		

Début d'utilisation de la saison : Fin d'utilisation de la saison :

* Utilisez-vous les créneaux durant les petites vacances scolaires ? OUI NON

Pour les grandes vacances d'été, les créneaux devront être demandés à l'avance et seront étudiés.



Pour les utilisateurs de la salle omnisport et du Dojo, merci de compléter les fiches badges fournis en annexe. Une fiche par carte-badge.

N.B. : Chaque fiche mal remplie entrainera la désactivation de la carte.

* L'association utilise-t-elle un autre lieu pour son activité ? OUI NON

Si oui, le(s)quel(s) : Indiquer le bâtiment et le cas échéant, les horaires

▪

* Autres manifestations prévues jusqu'au 31 décembre 2025 (AG, Galette, repas, loto, ...) :

▪

▪

▪

Certaines manifestations nécessitent que le formulaire « Demande d'organisation d'une manifestation » soit remplis et transmis à nos services.

Tout dossier incomplet ou non retourné pour le 31 juillet 2024 ne pourra être traité

Documents à retourner OBLIGATOIREMENT pour que le dossier soit complet :

- Les statuts **à jour** de l'association
- Le numéro de SIRET (*en 1^{ère} page*)
- La composition du bureau (*en 1^{ère} page*)
- Le dernier compte-rendu d'Assemblée Générale
- L'attestation d'assurance en cours de validité (*à renouveler en cours d'année selon la date d'échéance annuelle*)
- Fiches badges (*pour les concernés*)



Toute demande d'utilisation exceptionnelle (hors créneaux) doit être formulée par écrit (mail ou papier) au moins 15 jours calendaires à l'avance pour être instruite.

L'association organisatrice devra prendre contact avec les autres associations qui utilisent les lieux pour être sûr de la disponibilité et éviter ainsi les conflits de créneaux.

L'utilisateur ne pourra utiliser les équipements sportifs qu'avec un accord des services. En cas d'absence de réponse, la demande est considérée comme non autorisée.

Il en va de même en cas de non utilisation, ou de changement de créneau, l'utilisateur devra en informer les services (au minimum 48h à l'avance).

Je soussigné.e,
certifie exacte les informations transmises et accepte les conditions citées ci-dessus.

Date :

Cachet et signature :